

Je pense qu'il faudrait, même si je semble ici me répéter, souligner encore plus fortement ce qu'a dit le député d'Algoma, quand il a déclaré: Dans un pays vaste comme le nôtre, les conditions ne sont pas les mêmes dans les dix provinces, et il peut arriver qu'une province veuille donner un caractère particulier à cette entente qu'elle fait avec le gouvernement fédéral comme, par exemple, peut-être est-ce le cas de la Saskatchewan?

Peut-être serait-ce le cas de ma province, qui n'est pas encore prise par la question de l'assurance-santé. On jugera peut-être que le trésor provincial ne peut pas actuellement absorber tout le coût de cette législation et, d'ailleurs, qu'on doit exiger des patients une certaine somme d'argent. Évidemment, il existe deux écoles de pensée, monsieur le président. Certains disent que la santé des Canadiens est une richesse humaine qui doit préoccuper tous les Canadiens et que tous les Canadiens doivent y contribuer, comme on contribue, par exemple, à la conservation de nos ressources naturelles. C'est juste, c'est louable, monsieur le président. Cependant, il existe aussi une autre école de pensée dans certaines provinces, où l'on dit qu'il faut tout de même reconnaître qu'il existe des limites à la capacité de payer de chacun et qu'il existe des limites, aussi, à la capacité de taxation de chacune des provinces.

De toute façon monsieur le président, il faut, à mon avis, reconnaître que, dans les circonstances actuelles, dans un grand nombre de provinces, une intervention aussi méticuleuse, une législation aussi méticuleuse de la part du gouvernement fédéral, même si elle tire son origine d'une inspiration fort louable, d'une préoccupation fort louable, serait mal vue et ne serait pas acceptée.

J'ajouterai, monsieur le président, que l'avis de motion du député de Regina-Lake Centre me surprend. Après avoir dit que je voulais revenir à ce que j'ai dit tantôt, je voudrais dire d'une façon très constructive à l'honorable député de Regina-Lake Centre qu'il frappe à la mauvaise porte. Il devrait, puisque sa préoccupation est louable et acceptable, frapper à la porte du gouvernement de sa province. Il doit y avoir dans sa province un bon nombre de gens qui partagent sa philosophie politique, et s'il frappait à la porte du gouvernement de sa province, il aurait probablement l'occasion d'obtenir plus rapidement des résultats à propos de ce qu'il présente à la Chambre. Peut-être devrait-il faire preuve d'un petit peu plus d'activité électorale et, éventuellement, prendre le pouvoir dans sa province afin de voir à ce que cette législation y soit mise en vigueur. De toute façon, chez nous, dans la province de Québec, étant

donné que le Nouveau parti démocratique n'est pas très fort, nous, les libéraux, finirons par tâcher de faire entendre raison à notre gouvernement provincial dans le domaine de la santé nationale.

Monsieur le président, je reviens à ce que je disais tantôt. Je pense que l'avis de motion de notre collègue constitue une espèce d'incompatibilité avec certaines attitudes notoires de son parti. Dans le passé, par exemple, j'étais un de ceux qui connaissaient très bien M. Robert Cliche, le chef de l'aile provinciale québécoise du Nouveau parti démocratique. Je suis avec beaucoup d'intérêt ses activités politiques et je suis aussi un de ceux qui ont toujours eu beaucoup de respect pour l'ex-chef du Nouveau parti démocratique, M. Tommy Douglas. J'ai suivi ses discours pendant de très nombreuses années et je vois une équivoque dans tout cela. M. Cliche, par exemple, préconise la décentralisation des administrations, surtout dans le domaine social et celui de la santé. S'il fallait que le gouvernement fédéral propose une mesure semblable pour imposer à la province de ne pas charger d'autres frais, on entendrait tout de suite le chef de l'aile québécoise du Nouveau parti démocratique pousser de hauts cris.

Cela serait peut-être suffisant pour le décider à abandonner la direction provinciale du Nouveau parti démocratique, car, apparemment, depuis quelque temps, il a tendance à pencher vers le MSA, le mouvement de M. René Lévesque. Au fait, si j'étais le chef du Nouveau parti démocratique, je m'inquiéteraient de ses attitudes et je verrais à le convoquer à Ottawa pour avoir un entretien avec lui, car lui aussi a des attitudes équivoques.

Tandis que M. Tommy Douglas nous a dit, à plusieurs reprises, dans des déclarations publiques, qu'il désirait un gouvernement fédéral fort et, en d'autres circonstances, qu'il était en faveur d'un statut particulier pour le Québec, il était tiraillé entre deux préoccupations: celle de remettre à Québec des «juridictions» qu'elle n'a pas déjà et celle d'assurer quand même un gouvernement fort dans bien des domaines.

Par conséquent, je dis qu'il y a de la confusion là-dedans. Je comprends que l'honorable député de Regina-Lake Centre, étant un nouveau venu en cette enceinte, n'a pas comme nous l'occasion d'analyser toutes les attitudes, toutes les prises de position des chefs de son parti, mais j'ai l'impression que son présent avis de motion sonne faux pour ceux qui ont suivi les événements. Et j'ajoute, monsieur le président—et c'est là que je vais terminer—que son avis de motion est d'une rigidité excessive que je qualifierais plutôt de «légalomanie». Il y a toutes sortes de manies. On a parlé, par exemple, de la «trudeau-